



# L'harmonisation du trafic des paiements suisse

**RAIFFEISEN**

Ouvrons la voie

# L'harmonisation du trafic des paiements suisse

L'introduction de la norme SEPA en Europe, un espace de paiements vital pour la Suisse, implique d'adopter la norme internationale applicable aux paiements (ISO 20022). La place financière suisse passera également à la norme ISO 20022 afin de garantir l'interopérabilité dans le trafic des paiements transfrontalier.

## Les pilotes

Il existe en Suisse deux systèmes de trafic des paiements (celui des banques et celui de PostFinance), dix procédures et formats différents ainsi que sept types de bulletins de versement.

De plus en plus de processus commerciaux et d'objet de tous les jours se digitalisent. Le trafic des paiements n'y fait pas exception. Les besoins en termes de solutions mobiles et digitales augmentent, tant pour les consommateurs que pour les entreprises. De plus, les bulletins de versement actuels ne sont pas en totale conformité avec les exigences légales en matière de blanchiment d'argent car ils ne permettent pas d'inclure l'exhaustivité des informations souhaitées.

## L'harmonisation

La digitalisation et la mise en œuvre des nouvelles réglementations ne sont pas raisonnablement envisageables dans notre système en raison du grand nombre de procédures, de formats et de bulletins de versement différents. Une simplification rigoureuse du trafic des paiements suisse est nécessaire. L'ISO 20022 est la norme internationale pour l'échange électronique de données dans le secteur financier. Elle joue un rôle de plus en plus important à l'échelle mondiale, tout particulièrement en Europe et donc en Suisse. La place financière suisse va adopter cette norme et ainsi simplifier son trafic des paiements.

Le fichier DTA traditionnel sera remplacé par un fichier de paiement XML conforme à la norme ISO 20022. Les bulletins de versement rouges et orange seront quant à eux remplacés par la facture QR. Seul l'IBAN sera utilisé comme caractéristique d'identification de relation bancaire. Les fonctionnalités de l'e-facture sont étendues et le système de recouvrement direct sera combiné à l'e-facture.

La migration va intervenir par étapes. Lors de la première étape, les entreprises devront adapter leurs systèmes à la norme ISO 20022 d'ici juin 2018 au plus tard (migration des virements, avis relevés de compte vers la norme ISO 20022 et adaptation des données de base à l'IBAN). La seconde étape consistera à préparer les systèmes et les infrastructures (par ex. lecteurs optiques) de manière à ce que le nouveau code QR puisse être utilisé dès début 2019.

## La valeur ajoutée

La communication entre les clients et les établissements financiers sera plus simple, plus rapide et plus transparente. Le nombre de paiements erronés sera réduit et permettra de diminuer la charge de travail et les coûts. Finalement le système est plus convivial et l'automatisation des processus est améliorée.

## Les conséquences sur le marché suisse

### L'ISO 20022: une norme internationale

L'ISO 20022 s'impose comme la norme internationale pour la transmission de messages dans le domaine financier (Universal Financial Industry Message Scheme). L'Europe a d'ores et déjà effectué une migration majeure vers la norme ISO 20022 avec le passage obligatoire aux procédures SEPA. La Suisse lui emboîte le pas en introduisant la norme de paiement suisse ISO 20022 et garantit ainsi l'interopérabilité dans le trafic des paiements national et international. Dans le cadre de la migration, le format XML remplacera les formats de données/de fichiers actuels. XML devient ainsi la nouvelle norme applicable pour les clients (émetteurs / destinataires de facture) ainsi que pour tous les établissements financiers. L'application de la norme ISO 20022 dans le trafic des paiements offre désormais la possibilité de transmettre plus d'informations de l'émetteur au destinataire de la facture sous une forme structurée. Les informations contenues dans le message doivent être transmises end-to-end par toutes les parties impliquées, permettant ainsi d'améliorer les processus pour le client.

### **Fichier DTA**

Avec le format DTA, les banques suisses offrent à leurs clients la possibilité de transmettre, par voie électronique, divers types de paiements à la banque exécutrice avec un seul fichier de données. Le fichier DTA traditionnel sera remplacé par un nouveau fichier de paiement basé sur XML. L'ancien format de fichier DTA pourra encore être utilisé pendant la phase de transition, mais au plus tard jusqu'à juin 2018.

### **IBAN**

Des numéros de comptes erronés ou incomplets sont les principaux motifs de clarifications, voire de rejets de paiements. L'IBAN (International Bank Account Number) sert à identifier facilement la relation de compte et la relation bancaire du bénéficiaire du paiement. Un chiffre de contrôle empêche la saisie de numéros de comptes erronés ou incomplets. 70 pays ont d'ores et déjà défini la structure de leur IBAN. L'IBAN est déjà obligatoire pour les paiements en euro (paiements SEPA) en Europe. L'utilisation de l'IBAN sera également obligatoire pour la Suisse en 2020. De ce fait, il est recommandé de migrer à temps les données de base des systèmes de paiement et de comptabilité vers l'IBAN.

### **La facture QR remplace les bulletins de versement**

Les sept bulletins de versement différents seront remplacés par un QR code, lequel contient toutes les données nécessaires au paiement. La nouvelle solution s'appelle la facture QR et facilite la gestion des factures et des virements pour les entreprises et les consommateurs. Les entreprises peuvent imprimer elles-mêmes la facture QR et le destinataire de la facture peut déclencher ses paiements en quelques clics via un smartphone ou d'autres lecteurs. Toutes les informations nécessaires pour le paiement sont lisibles, même sans outil d'aide technique. Les paiements au guichet de la Poste ou par voie postale sont toujours possibles et les données peuvent toujours être saisies manuellement dans l'e-banking.

### **E-facture et système de recouvrement direct**

De plus en plus d'émetteurs de factures reconnaissent les avantages de l'e-facture. Avec l'utilisation croissante des canaux en ligne, le système de recouvrement direct (LSV+/BDD) perd de son importance. Dans ce contexte, une nouvelle solution a été conçue pour simplifier le processus de traitement des émetteurs de factures concernant l'e-facture et le système de débit ou recouvrement direct.

### **EBICS**

EBICS est un standard international en matière de sécurité d'échange de données de trafic des paiements, par le biais d'Internet entre le client et la banque. Ainsi, les entreprises peuvent envoyer et recevoir des données directement à / de tous les établissements financiers connectés, depuis leur système ERP. Raiffeisen soutient et recommande l'utilisation d'EBICS. Vérifiez avec votre éditeur de logiciel si vous pouvez utiliser EBICS.

### **Ce que vous devez entreprendre en tant qu'émetteur de factures**

En tant qu'émetteur de factures, vous devez prendre contact avec votre éditeur de logiciel dans les meilleurs délais, afin de planifier et entamer la migration vers la norme ISO 20022.

### **App paiements PME**

Raiffeisen a créé l'app «Paiements PME» destinée à votre clientèle entreprises. Elle est conçue pour être utilisée sur les tablettes et peut être téléchargée dans l'App Store. L'app présente en quatre étapes les informations nécessaires pour apporter les modifications à venir dans les délais impartis. Vous trouverez de plus amples informations sur [www.raiffeisen.ch/traficpaiements](http://www.raiffeisen.ch/traficpaiements).

Le Centre de service à la clientèle entreprises se tient à votre disposition du lundi au vendredi, de 07h30 à 20h00, au 0848 847 222, pour répondre à toutes vos questions.

**Raiffeisen Suisse**

Trafic des paiements de la clientèle entreprises  
Raiffeisenplatz | 9001 Saint-Gall